

Israël massacre à Gaza ! Halte aux crimes de guerre ! Exigeons des sanctions par la France !

Quand l'armée israélienne tire à balles réelles de manière délibérée et préméditée sur des civils sans armes qui manifestent pacifiquement, cela relève du crime de guerre.

Les manifestants de Gaza ne constituent aucune menace pour les soldats lourdement armés. La marche du retour programmée chaque vendredi pendant 6 semaines a deux objectifs : exiger l'application de la résolution 194 de l'ONU sur le droit au retour et la fin du blocus illégal de Gaza. Elle n'est pas organisée par une faction, mais par l'ensemble des forces politiques et sociales palestiniennes.. D'autres suivront jusqu'au 15 mai date commémorative de la Nakba, l'expulsion de 80% de la population palestinienne en 1948. **A Gaza, sur deux millions de personnes, 1,3 million sont des réfugiés !**

- 19 Palestiniens tués et 1400 blessés le 30 mars
- 9 Palestiniens tués et 500 blessés le 6 avril
- **Combien faudra-t-il encore de morts et de blessés pour que la «communauté internationale» réagisse ?**

La jeunesse palestinienne ne supporte plus 70 ans d'oppression et d'humiliation subies par ses parents et grands-parents. Mais les dirigeants israéliens et l'armée, ivres de leur puissance militaire, ne connaissent d'autre règle que la force brutale. et aveugle qu'ils exercent contre les manifestants pacifiques de Gaza ou ailleurs en Palestine. C'est cette même violence qui les pousse à des rafles nocturnes de jeunes et de responsables de la résistance populaire (18 jeunes emprisonnés à Nabi Saleh, un village de 600 habitants !).

La réaction du gouvernement français est indécente : « *La France demande aux autorités concernées de faire preuve de la plus grande retenue et souligne que l'usage de la force doit être proportionné* ».

La France doit agir pour la protection du peuple palestinien. Elle a les moyens d'agir malgré le veto américain. Elle doit sans délai :

- Cesser toute coopération militaro-policière avec Israël.
- Imposer des couloirs humanitaires entre Gaza et l'extérieur
- Exiger la levée du blocus de Gaza
- Interdire l'importation de produits et services des colonies israéliennes
- Reconnaître l'État de Palestine

Les responsables de ces crimes doivent en répondre devant la Cour pénale internationale (CPI) et la France doit y pousser. A nous citoyennes et citoyens de faire entendre cette exigence de justice, condition même de la Paix.